

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale de l'Aviation civile*

Mérignac, le 9 janvier 2019

*Direction de la Sécurité de l'aviation civile*

AERoclub DU BOCAGE

*Direction de la Sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest*

Aérodrome

79700 MAULEON

*Département Surveillance et Régulation*

*Division Opérations Aériennes*

*Subdivision Aviation Légère*

Nos réf. : 19 78 DSAC-SO/SR/OPA  
Affaire suivie par : Laurent KAST  
laurent.kast@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 05 57 92 82 85 - Fax : 05 57 92 83 07

**Objet : Accusé de réception de déclaration de votre organisme de formation**

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la déclaration de votre organisme de formation, AERoclub DU BOCAGE, auprès de mes services.

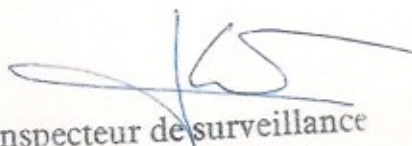
Je vous indique que votre organisme est désormais enregistré sous le numéro FR.DTO.0348, pour les formations conformes au règlement n°1178/2011 modifié :

- PPL(A) théorique et pratique
- LAPL(A) théorique et pratique
- Qualification additionnelle vol de nuit

Les personnes en charge du suivi de votre organisme seront Madame LAGUEYTE Anne et Messieurs KAST Laurent et COUSTE David.

Je vous informe que simultanément à l'attribution de votre numéro DTO, votre organisme de formation est radié du registre des organismes déclarés en application de l'arrêté du 29/03/1999 (FCL 1).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Inspecteur de surveillance  
Laurent KAST

Aéroport - Bloc Technique  
TSA 95003  
33688 MERIGNAC Cedex  
Tél : +33 (0) 5 57 92 81 00



DSAC